

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 433 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Chantal Akerman » au nouveau jardin situé sur la Petite Ceinture.

Le Conseil de Paris,

Considérant le décès à Paris, le 5 octobre 2015, à l'âge de 65 ans, de Chantal Akerman ;

Considérant que seules 5 % des noms de rues parisiennes portent un nom féminin (à peine plus de 300 noms féminins pour près de 6.000 voies parisiennes) ;

Considérant l'engagement politique fort des municipalités parisiennes et du 20e arrondissement en faveur de l'égalité femmes-hommes, et leur volonté de réduire ces inégalités de dénomination sur l'espace public en favorisant des dénominations féminines pour les nouveaux équipements ou les nouvelles rues (75 % des nouvelles dénominations sont désormais féminines) ;

Considérant que, cinéaste, elle était une des figures du cinéma moderne et qu'elle a influencé de nombreux réalisateurs français et étrangers ;

Considérant que, issue d'une famille juive polonaise dont les grands-parents et la mère ont été déportés à Auschwitz, elle a traité particulièrement dans ses films des relations mère-fille, de l'identité féminine, de la vie des femmes, et de sa relation avec le judaïsme ;

Considérant son dernier domicile parisien connu qui était situé rue Henri Chevreau, à proximité du nouveau jardin de la Petite Ceinture ;

Considérant le film « Demain, on déménage » qu'elle a réalisé en 2003 et dont l'action se déroule dans le 20e arrondissement ;

Considérant son inhumation le 13 octobre 2015 au cimetière du Père Lachaise, dans le 20e arrondissement ;

Sur proposition de Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- Que soit attribué le nom de « Chantal Akerman » au nouveau jardin de la Petite Ceinture, situé entre les rues des Couronnes et de Ménilmontant, de part et d'autre de la passerelle de la rue de la Mare.